



PRÉFÈTE DE LA HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Admission au séjour Carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale » Confié à l'aide sociale à l'enfance avant 16 ans

- **Formulaire de demande de titre de séjour complété**
- **Justificatifs d'état civil et de nationalité :**
 - **copie intégrale du passeport** (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou d'une carte d'identité ; ou tout autre document justifiant de votre identité et de votre nationalité ;
 - **extrait d'acte de naissance** avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour en France) et **jugement supplétif** le cas échéant ;
- **justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet), ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**), ou taxe d'habitation ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- **2 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 1994 – 5 : 2005) (pas de copie).
- **Justificatifs de placement** : décision judiciaire prononçant le placement au service de l'aide sociale à l'enfance avant l'âge de 16 ans.
- **Justificatifs relatifs à l'activité professionnelle salariée ou à la formation professionnelle :**
 - inscription dans un établissement scolaire ;
 - contrat de travail ou d'apprentissage ;
 - attestation du responsable du centre de formation
- **Nature des liens avec la famille restée dans le pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger, perte de l'autorité parentale des parents restés sur place etc.
- **Justificatifs du caractère réel et sérieux du suivi de la formation** (évaluation, relevé de notes, attestation d'assiduité).
- **Insertion dans la société française** : attestation de la structure d'accueil (foyer ou famille d'accueil).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE

- Dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier